

- L A
D R O
M E -

LE DÉPARTEMENT

RAPPORT
ÉGALITÉ
FEMMES
HOMMES
2021



Sommaire

<u>ÉDITO</u>	P.3
<u>LES REPÈRES HISTORIQUES</u>	P.4
<u>LE CADRE JURIDIQUE</u>	P.6
<u>ACTUALITÉ NATIONALE DE LA COMMISSION ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES DE L'ADF</u>	P.7
<u>01. L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES DANS LA COLLECTIVITÉ</u>	P.9
<u>02. L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES DU DÉPARTEMENT</u>	P.15
<u>ANNEXES : LES 20 DÉPARTEMENTS PRÉSIDÉS PAR UNE FEMME 10 EXPRESSIONS DE L'ÉGALITÉ</u>	P.26

Quarante ans après la création du ministère des Droits de la femme, où en est-on ?

Depuis 1981, des étapes importantes ont été franchies : loi sur l'égalité professionnelle (1983), création du congé paternité (1993), égalité des salaires (2006), loi sur le harcèlement sexuel (2012), création du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (2013), loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (2014)...

Sur le papier, les avancées sont indéniables et encourageantes. Mais dans les faits, et dans les mentalités, notre société a-t-elle vraiment changé,

évolué ? Force est d'admettre que bien souvent encore le compte n'y est pas et que les droits des femmes demeurent toujours fragiles dans bien des domaines.

Au Département de la Drôme, nous sommes très attentifs à la question de l'égalité femmes/hommes. En la matière, l'assemblée du Conseil départemental offre un exemple de parité optimal : un binôme élu dans chaque canton, un exécutif composé de 4 femmes et 4 hommes, une majorité de femmes parmi les cadres, des effectifs équilibrés dans beaucoup de services. Une égalité de rôles et de responsabilités reproduite au Conseil

départemental des jeunes, précieux outil d'apprentissage de la citoyenneté pour les collégiens drômois. Car c'est grâce à l'éducation des filles et des garçons, dès le plus jeune âge, que nous parviendrons à ancrer ces droits au quotidien et à les faire respecter par tous.

« Il est très important que tout le monde, que toutes les femmes connaissent leur histoire, qu'elle soit largement et socialement partagée. L'histoire des femmes est aussi celle des hommes, cela n'a pas de sens de les séparer ».

Michelle Perrot, historienne



Marie-Pierre MOUTON

Présidente
du Département
de la Drôme



Jacques LADEGAILLERIE

Vice-président chargé de la performance
de l'action et de la gestion publique,
de la relation usagers et de
la participation citoyenne

Quelques repères historiques

1907

Les femmes mariées peuvent disposer librement de leur salaire.

1946

Le préambule de la Constitution pose le principe de l'égalité des droits entre hommes et femmes.

1967

La Loi Neuwirth autorise la contraception.

1974

Le secrétariat d'État à la condition féminine est créé, rattaché au Premier ministre et attribué à Françoise Giroud.

1975

Instauration du divorce par consentement mutuel.
Obligation de la mixité scolaire.
La loi Veil autorise l'interruption volontaire de grossesse pour une période probatoire de 5 ans.

1981

Le Ministère du droit des femmes est créé, attribué à Yvette Roudy.

1992

Loi sanctionnant le harcèlement sexuel dans les relations de travail.

1995

Création de l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes.

1999

La Constitution est modifiée pour introduire l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives.

2006

Loi sur l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, obligation de négocier des mesures de suppression des écarts de rémunération avant le 31 décembre 2010.

2007

Loi sur l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives.

2008

Loi portant adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations, dont le congé maternité.

2012

Création d'un Ministère des droits des femmes, 26 ans après la disparition de celui-ci.
Loi du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations.

2013

Loi relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des délégués communautaires. Les conseillers départementaux seront deux par canton, chaque binôme devra être composé d'une femme et d'un homme.

2014

Loi sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. La lutte contre les violences faites aux femmes et les atteintes à leur dignité est le premier point de sa définition de la politique globale de promotion de l'égalité.

Le cadre juridique

La loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes du 4 août 2014

UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

Si elle ne tient pas compte des éventuels déséquilibres entre femmes et hommes préexistants dans la société, une politique publique, pourtant conçue à destination de toute une population, peut s'avérer discriminante. L'approche intégrée de l'égalité femmes-hommes vise à agir en conscience et en prévention des inégalités existantes, en engageant une dynamique de changement structurel.

LA PRÉSENTATION EN SÉANCE PUBLIQUE, DU RAPPORT DÉPARTEMENTAL SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Le Conseil départemental présente en séance publique, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport intéressant le fonctionnement du Département, les politiques qu'il mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation (article 61 de la loi).

Le décret du 24 juin 2015 est venu préciser le contenu de ce rapport qui comprend des éléments relatifs à 2 thématiques :

- la politique de ressources humaines du Département en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- les politiques menées par le Département sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DE 2021

L'Assemblée des Départements de France (ADF) a conduit un premier bilan des binômes paritaires élus en 2015¹.

La parité s'est installée dans le paysage politique ; les femmes conseillères départementales sont désormais aussi nombreuses que les conseillers hommes.

Il s'agit d'une évolution importante de nos institutions : avant 2011, il y avait encore quelques départements qui ne comptaient aucune femme conseillère générale.

EN 2021, 20 femmes ont été élues Présidentes de leur Département. Ce constat n'a pas été assez souligné par les médias. En effet, leur nombre a plus que doublé à la faveur du « troisième tour ».

Le pourcentage était de 6 % en 2008, de 8 % en 2015. Il est de près de 20 % en 2021².

1. Une enquête a été diligentée auprès de Pauline Chevalier, doctorante à l'Université de Lille, sous la houlette d'Aurélia Troupel, maître de conférences, Université de Montpellier.

2. Voir la liste des Présidentes départementales en annexe

Actualité nationale de la commission égalité femmes/hommes de l'Assemblée des Départements de France

17

FAIRE ENTENDRE LA VOIX DES DÉPARTEMENTS

Tout au long de cette année, la commission Égalité de l'ADF a souhaité divulguer ses travaux auprès des pouvoirs publics.

L'ADF, représentée par **Marie-Pierre Mouton, Présidente du Département de la Drôme**, a ainsi été auditionnée au Sénat sur la question des violences faites aux femmes dans les territoires ruraux. Cette audition a permis d'éclairer les sénateurs sur les obstacles et les difficultés spécifiques rencontrées par les élus des territoires ruraux en matière de lutte contre les violences et d'accompagnement des victimes et de leur faire part des initiatives et bonnes pratiques locales qui pourraient servir d'exemples au plan national.

Des liens sont aussi noués avec le Conseil économique social et environnemental qui a invité les élus départementaux à suivre ses travaux sur la crise sanitaire et les inégalités de genre.

La journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes et la journée des droits des femmes du 8 mars ont donné lieu à la publication de deux catalogues illustrant la mobilisation des Départements. Ils ont été adressés à Elizabeth Moréno, Ministre déléguée chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, au Haut Conseil à l'égalité et aux délégations parlementaires des droits des femmes.

Enfin, un dialogue s'est instauré entre tous les Départements sur le dossier de la précarité menstruelle³ : ce dossier conduisant de nombreux élus à venir en aide aux collégiennes et aux femmes en difficultés. Il sera la nouvelle priorité à venir.

3. Voir Rapport départemental égalité femmes-hommes de 2019



L'ÉGALITÉ ENTRE
LES FEMMES ET LES HOMMES
DANS LA COLLECTIVITÉ

Démocratie / vie citoyenne

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL : UN PRINCIPE DE PARITÉ

En juin 2021, le renouvellement de l'Assemblée départementale, composée de 38 conseillers départementaux élus au suffrage universel, soit 19 femmes et 19 hommes, est paritaire (loi du 17 mai 2013 instituant le mode de scrutin avec la parité).

La parité s'établit quasiment au sein des nouvelles vice-présidences, dont 3 reviennent à des femmes :

- 2^e vice-présidente, chargée des solidarités humaines, de l'autonomie, de l'enfance, de la prévention, de la parentalité et de la santé
- 4^e vice-présidente, chargée de l'aménagement, du développement territorial et des dynamiques durables
- 6^e vice-présidente, chargée de l'offre territoriale de proximité : de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la citoyenneté, de la jeunesse, de la culture et des sports.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES JEUNES : UN PRINCIPE DE PARITÉ

Le Département a mis en place depuis 2016 un Conseil Départemental des Jeunes (CDJ). Afin d'assurer la parité de cette instance de participation, les jeunes sont élus par binôme fille/garçon au sein de leurs collègues.



L'EXÉCUTIF DRÔMOIS, LA PRÉSIDENTE

ET LES 7 VICE-PRÉSIDENTS EST PARITAIRE, COMPOSÉ À

50 % DE FEMMES ET À 50 % D'HOMMES

Ressources humaines

Données chiffrées 2020

EFFECTIF DÉPARTEMENTAL DES AGENTS PAR SEXE

65,3 % de femmes
34,7 % d'hommes



FOCUS DANS LES MÉTIERS DÉPARTEMENTAUX

Agents de voirie



99 % d'hommes
1 % de femmes

Assistants sociaux éducatifs



94 % de femmes
6 % d'hommes

Ingénieurs



60 % d'hommes
40 % de femmes

Médecins



17 femmes
1 homme

Assistants familiaux



86 % de femmes
14 % d'hommes

LES ACCUEILLANTS FAMILIAUX

91 familles sont agréées par le Département (sans être employées par lui) pour accueillir à leur domicile des personnes âgées et des personnes handicapées.

Elles accueillent 145 personnes adultes (83 femmes et 62 hommes).

Parmi celles-ci, 22 sont des personnes âgées (17 femmes, 5 hommes) et 123 sont des personnes handicapées (66 femmes, 57 hommes).

RÉPARTITION FEMMES HOMMES PAR FILIÈRE

Filière physique et sportive 40 % de femmes 2 femmes 3 hommes	Filière administrative 90 % de femmes 593 femmes 63 hommes	Filière animation 50 % de femmes 1 femme 1 homme
Filière culture 83 % de femmes 80 femmes 16 hommes	Filière sociale 92 % de femmes 314 femmes 27 hommes	Filière médico-sociale 99 % de femmes 151 femmes 2 hommes
Filière médico-technique 68 % de femmes 30 femmes 14 hommes	Filière technique 31 % de femmes 296 femmes 655 hommes	

RÉPARTITION FEMMES/HOMMES PAR CADRE D'EMPLOI

Catégorie A   84 % de femmes 16 % d'hommes
Catégorie B   64 % de femmes 36 % d'hommes
Catégorie C   63 % de femmes 37 % d'hommes

EMPLOIS DE DIRECTION

DGS :
1 homme

DGA :
3 femmes

Evolution en cours d'année :

1 femme **3** femmes

DIRECTEURS

12 femmes

8 hommes

CHEFS DE SERVICE

30 femmes

15 hommes

RÉMUNÉRATION BRUTE

Salaire mensuel moyen des non titulaires

Féminin	Masculin	Moyenne
2 038 €	2 441 €	2 291 €

Salaire mensuel moyen des titulaires

Féminin	Masculin	Moyenne
2 541 €	2 624 €	2 571 €

Salaire mensuel moyen 2020*

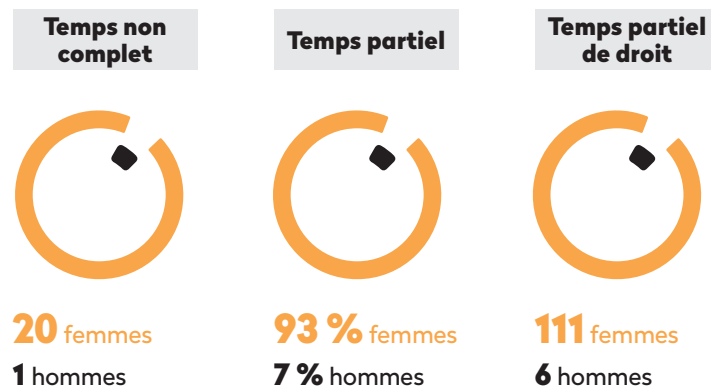
Féminin	Masculin	Moyenne
2 506 €	2 610 €	2 543 €

* Calculé sur la moyenne des rémunérations brutes annuelles 2020 ramenées au temps de présence /12

RECRUTEMENT

Statut	Féminin	Masculin	Total
Non titulaires	31	4	35
Titulaires	19	9	28
Total	50	13	246
% total	80%	20%	

TEMPS DE TRAVAIL



CONGÉ PARENTAL ET PATERNITÉ EN 2020

La totalité des agents placés en congé parental sont **des femmes** (13 agents).

11 hommes ont pris un congé de paternité, soit **1,41% de l'effectif**.

POLITIQUE RH ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES DU DÉPARTEMENT

Le Département se mobilise fortement pour promouvoir l'égalité femmes-hommes dans ses services.

Cet engagement se traduit à tous les niveaux de l'encadrement. Par ailleurs, le déploiement des nouvelles modalités d'organisation du télétravail s'inscrit dans une recherche d'équilibre des temps de vie.

Le travail entrepris avec les organisations syndicales autour des lignes directrices de gestion intègre cet objectif d'égalité de fonctions, de rémunération et de déroulement de carrière.



**L'ÉGALITÉ ENTRE
LES FEMMES ET LES HOMMES
DANS LES POLITIQUES
PUBLIQUES DU DÉPARTEMENT**

**Actions de sensibilisation
dans les territoires**

Politique jeunesse

Des actions spécifiques, créées par les adolescents du Conseil départemental des jeunes (instance de participation paritaire) et particulièrement inspirantes, sont plébiscitées par l'ensemble des établissements scolaires :

Un kit d'aménagement des cours de récréation visant à dépasser la configuration classique, celle d'un city-stade principalement utilisé par les garçons ou d'un centre de la cour occupé par les jeux de ballons, reléguant les filles en périphérie. Ce kit permet aux collégiens de se réapproprier différemment la cour via 3 zones : une zone de jeux ludiques, une zone de détente et une zone de jeux calmes. Le kit est prêté aux établissements demandeurs. Plus de 15 collèges ont déjà pu l'utiliser.

Le réaménagement des cours de récréation réalisés en concertation avec les collégiens pour instaurer plus d'interactions entre filles et garçons :

- Collège André Cotte à Saint-Vallier
- Collège Gérard Gaud à Bourg-lès-Valence
- Collège Jean Zay à Valence
- Collège Lis Isclo d'Or à Pierrelatte

Le CLUE-ADO : un jeu de plateau pour aborder sans a-priori le problème des discriminations et du harcèlement à l'école.

Les joueurs doivent mener une enquête pour comprendre les fondements et ressorts des discriminations via des cartes questions et des vidéos interprétées par des jeunes.

Ce jeu a remporté le prix national de l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ) dans la catégorie Département.

Il est prêté chaque année à une vingtaine d'établissements scolaires et de structures jeunesse du territoire. Il est également utilisé par les Points Information Jeunesse drômois.



Le nom des collèges

Les collèges portent en majorité des noms de personnalités masculines. Parmi les 37 collèges drômois gérés par le Département, seuls 2 portent le nom d'une personnalité féminine. Depuis 2015, le Département s'emploie à rééquilibrer les choses.

Les deux derniers collèges construits portent le nom de deux personnalités féminines : collège Marguerite Duras à Montélimar (2015) et collège Marcelle Rivier à Beaumont-lès-Valence (2017).

Le collège de Saint-Donat-sur-l'Herbasse qui ouvrira ses portes en janvier 2022, fait l'objet d'une concertation en ce sens. Les internautes sont appelés à voter sur ladrome.fr pour choisir son nom : Mady Chancel, Joséphine Baker ou Simone Veil.

Politique sport

LE SOUTIEN AU SPORT FÉMININ

Le Département soutient 36 équipes de clubs sportifs évoluant au niveau national.

11 sont des équipes féminines : handball, volley-ball, rugby, sport boules, tennis, triathlon, squash

Le Département a choisi d'attribuer le même niveau d'aide financière aux clubs féminins et masculins.

La seule équipe évoluant au plus haut niveau national en sport collectif est une équipe féminine : Bourg de Péage Drôme Handball (Ligue féminine de handball).

LES MEILLEURS ESPOIRS DU SPORT DRÔMOIS SONT PAR AILLEURS DES FEMMES

En 2021, dans le Club Drôme, la catégorie « Olympique » est représentée par une femme et les 5 représentantes de la catégorie « Elite » sont des femmes.

Le Club Drôme 2021, ce sont 16 filles et 14 garçons âgés de 15 à 30 ans, pratiquant natation, athlétisme, cyclisme, escrime, escalade, triathlon, VTT, squash, course d'orientation, biathlon, ski nordique, nage avec palmes.



Politique insertion

SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET INSERTION

La crise sanitaire a particulièrement touché les actions du Plan départemental d'insertion vers l'emploi puisqu'il s'agit pour la plupart d'actions collectives. Celles-ci ont été décalées ou reportées sur l'année suivante.

En Drôme, l'insertion par l'activité économique propose de nombreux chantiers. Pour la plupart ils s'adressent à un public mixte.

Cependant, certains par leurs activités attirent le public féminin non qualifié. C'est notamment le cas du chantier d'insertion couture de Valence Service, avec un public exclusivement féminin. Il a connu une fermeture de très courte durée et a permis de réaliser des masques barrières en tissu et des blouses pour le monde hospitalier. Il en est de même pour les ateliers couture du groupe ARCHER.

Une chaîne de solidarité avec différents acteurs (Éducation nationale, secteur industriel, milieu médical) a été mise en place et la plateforme « Comité Stratégique de la filière mode et luxe » a été créée pour regrouper les fabricants de matières, de fournitures et les ateliers de coupe

et confection.

L'atelier s'est inscrit dans ce groupement professionnel et 20 000 masques ont été produits pour répondre à la demande locale (secteur associatif, Département de la Drôme). De nouvelles compétences sur des aspects techniques de couture ont pu être acquises durant cette période très dense pour l'atelier. 16 personnes ont participé à ce chantier en 2020, la moyenne d'âge était de 47 ans, 11 couturières sur 16 sont d'origine étrangère et 38 % bénéficiaires du RSA.

L'accès à l'emploi se heurte souvent à des freins comme le logement, la santé, la mobilité et la garde d'enfants.

Pour ce dernier frein, le service met en place des actions avec le pôle Europe et la Caisse d'allocations familiales. En 2019 et 2020, une mission a été confiée au Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) pour identifier les places en crèche ou halte-garderie et assurer le lien entre les personnes demandeuses et les structures d'accueil.

En 2021, un projet a été initié pour développer les crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP). 5 crèches ont à ce jour reçu l'agrément, l'une d'entre elles devrait par ailleurs bénéficier d'un soutien à l'investissement dans le cadre de l'Appel à projet Économie solidaire de proximité. Une fiche action, présentée par la CAF en partenariat avec le service, a été déposée et retenue dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté pour développer, en 2022, les places d'accueil pour des enfants plus âgés et dont les parents s'inscrivent dans un parcours d'insertion professionnelle.

SERVICE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE, AGROALIMENTAIRE ET BOIS

Les données statistiques agricoles sont effectuées par l'État, à partir des recensements agricoles réalisés chaque décennie (les données du recensement 2020 ne sont pas encore parues), complétés des données de la PAC, pour estimer des tendances entre ces recensements.

Les chiffres sur la part des femmes dans l'agriculture ne sont, de ce fait, disponibles qu'à l'échelle régionale au plus fin et le détail par filière, uniquement à l'échelle nationale. En Auvergne-Rhône-Alpes, 24 % des chefs d'exploitations agricoles étaient des femmes en 2016 (données les plus récentes). Le taux pour la France monte à 27 % la même année. 30 % des actifs permanents agricoles (chefs d'exploitations ou associés, parents d'un chef d'exploitation ou salariés) sont des femmes. On retrouve en tête 30 % de femmes chefs d'exploitations dans les filières ovine et viticole, 27 % dans l'élevage porcin ou avicole, 26 % en horticulture et maraîchage, 25 % en bovin (filière peu représentée dans la Drôme), 24 % en arboriculture ou céréales (données Agreste 2016).

Les dispositifs départementaux d'aides ciblent en priorité certaines filières à forts enjeux sur le territoire et notamment les filières d'élevage (plan ovin, aides aux élevages porcins et avicoles de plein air, aides aux bâtiments d'élevages), mais aussi quelques filières végétales à valeur patrimoniale, aux côtés de la Région (plans régionaux PPAM, noix et petit épeautre de Haute Provence).

Les subventions départementales peuvent également cibler des dispositifs transversaux non dépendant des filières, mais qui permettent une amélioration de la valeur ajoutée créée par les fermes et/ou de la qualité de travail : aides au développement de circuits-courts et/ou à la transformation à la ferme ou en collectif, aides à l'investissement dans du matériel en collectif, bonus pour les fermes certifiées bio ou pour les jeunes installés. Ces aides sont disponibles pour les agricultrices comme pour les agriculteurs, sans distinction à ce jour.

SERVICE QUALITÉ, RESSOURCES ET GESTION DU RSA

Le Département compte 21 970 bénéficiaires du RSA : 54,30 % de femmes et 45,70 % d'hommes (10 040).

Sur ce chiffre, 13 053 personnes sont allocataires du RSA soit 55,02% de femmes et 44,98% d'hommes.

Ces chiffres permettent de conforter les projets d'insertion œuvrant à la levée des freins liés aux modes de garde des enfants.



Politique culture

En 2016, le Département a mis en place un dispositif d'encouragement et de soutien aux travaux de recherches universitaires portant sur la Drôme. Des bourses sont ainsi attribuées chaque année aux étudiants, en sciences humaines et sociales (de master à doctorat).

Pour l'année universitaire 2020-2021, 7 bourses ont été attribuées à 4 hommes et 3 femmes.

Le Musée départemental de la Résistance de Vassieux travaille pour 2022 sur une exposition temporaire qui sera consacrée aux femmes dans la Résistance. Ceci doit être l'occasion d'éclairer un versant encore trop méconnu de l'histoire.

Le Département participe au recrutement des directeurs des scènes de musiques actuelles du Train Théâtre (Portes-lès-Valence) et de la Cordonnerie (Romans), pour lesquels la sélection finale de candidats est paritaire.

Le comité de lecture du fonds de soutien aux œuvres d'animation est strictement paritaire. Il est composé de 3 femmes et de 3 hommes.

A la Médiathèque départementale de la Drôme, il est constaté que 61 % des inscrits totaux sont des femmes. Cette inégalité ne s'observe pas sur la tranche 0 – 14 ans où la répartition des emprunteurs homme / femme est parfaitement égalitaire.

S'agissant du recrutement du chef de service de la conservation du patrimoine, une candidature masculine a été retenue pour une parfaite égalité hommes/femmes de l'équipe de direction de la direction culture et patrimoine.



Politique numérique

Le Département est partenaire d'initiatives locales permettant aux femmes de se lancer dans des métiers tournés vers le numérique. Il s'attache à développer un réseau de médiateurs numériques répartis sur l'ensemble du territoire.

Sur les 34 médiateurs recrutés par les espaces publics numériques drômois soutenus par le Département en 2020, la moitié sont des femmes.

Dans le cadre de l'acculturation des Drômois aux usages numériques avec le dispositif Pass numérique, 74 % des accompagnements effectués concernent le public féminin, qui monte ainsi en compétences sur les usages numériques.



Coopération décentralisée avec le Sénégal

Les actions menées depuis 2010 par la Drôme et les communes de Wouro Sidy et Orkadiéré (Département de Kanel) ont pour objectif d'accompagner la mutation du système régional de gestion de l'eau et d'assainissement dans une perspective de durabilité du service.

La finalité est d'améliorer la santé et les conditions de vie des populations en augmentant le taux d'accès à l'assainissement, en améliorant les pratiques d'hygiène dans les familles et dans les lieux publics.

Au Sénégal, les femmes sont largement impliquées dans la définition et la mise en œuvre des actions d'hygiène et d'assainissement. Éluës, relais communautaires, animatrices, responsables de ménage, les femmes sont présentes et actives dans tous les maillons du projet.

La mise en place des programmes d'actions portés par le Département de la Drôme et son partenaire du Sud, le Département de Kanel dont la thématique principale est l'eau, l'assainissement et l'hygiène, contribue à renforcer l'égalité femmes/hommes dans ce pays.

Politique PMI et santé

Les centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) départementaux œuvrent dans le champ de la **prévention et de l'accompagnement des violences**, pour promouvoir des rapports humains plus égaux. Une attention toute particulière est portée à la prévention des violences relationnelles, des **violences faites aux femmes et des violences familiales et sexistes**. L'expertise des CPEF dans ce domaine les conduit à soutenir aussi d'autres structures ou intervenants.

AU PLAN INDIVIDUEL

Des consultations médicales, des entretiens avec la conseillère conjugale et familiale, des échanges avec la secrétaire sont proposés. Toutes ces activités participent **au dépistage des violences**. Un accompagnement psychologique peut être proposé aux personnes ou aux couples.

AU PLAN COLLECTIF

Des animations sont organisées avec le public scolaire ou le public en insertion.

En 2020, tous les CPEF du Département ont réalisé **53 séances d'actions collectives** qui ont permis de toucher **587 personnes**.

LES ACTIONS COLLECTIVES EN MILIEU SCOLAIRE

Ces interventions concernent **les collégiens à partir de la 4^e et les lycéens**, dans les établissements scolaires ou dans les locaux du CPEF.

Pendant l'année scolaire 2020/2021, les CPEF ont conduit **32 interventions**, auxquelles ont participé 392 élèves.

L'égalité femme/homme est abordée.

Elle s'inscrit dans les objectifs de travail définis pour la conduite des animations d'éducation à la sexualité et à la vie affective.

POURQUOI DES INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE À PARTIR DU COLLÈGE ?

Les professionnels du Département, comme ceux œuvrant auprès des jeunes, observent **la nécessité pour les jeunes d'avoir à se rendre physiquement une première fois dans des lieux ressources en santé (dont la santé sexuelle)**, pour faciliter une demande de rendez-vous dans le futur, de manière autonome. Les interventions visent à provoquer un échange respectueux et constructif, à créer une dynamique de prise de conscience de prendre soin de soi, donc de l'autre. Les supports utilisés favorisent

le questionnement des représentations, des idées reçues. Ils apportent surtout les repères nécessaires et indispensables à la construction de la pensée des jeunes dans le registre de la sexualité.



La participation du Département aux dispositifs en faveur des femmes victimes de violences conjugales

Outre le soutien quotidien de ses professionnels médico-sociaux pour accompagner les femmes victimes de violences conjugales, le Département finance ou est associé aux dispositifs destinés spécifiquement aux victimes de violences conjugales.

LE DÉPARTEMENT CONTRIBUE AU FINANCEMENT :

- des accueillants sociaux en gendarmerie, action portée par le Centre d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF) à raison de 40 000 € par an. Il s'agit de **faciliter la prise en charge par les services sociaux de situations connues par les forces de l'ordre lors d'interventions à domicile**, pour lesquelles une intervention sociale paraît utile, mais ne serait pas nécessairement sollicitée par la victime.

- de l'accompagnement des femmes victimes de violences, en accordant 6 000 € par an à REMAID (Réconfort, écoute, médiation, aide, information sur les droits).
- de la médiation familiale, portée par l'AEMF (Accueil, écoute, médiation familiale) pour améliorer les relations au sein du couple et prévenir les violences. Compte-tenu de l'année 2020 marqué par la crise sanitaire, la médiation familiale a connu une baisse globale d'activité d'environ 13 % par rapport à 2019. 969 familles ont été reçues et 750 enfants concernés. Une antenne d'accueil a été ouverte à Crest fin 2019. L'ouverture de celle de Pierrelatte, prévue en 2020, a été repoussée en 2021.

Les centres médico-sociaux (CMS) accompagnent dans leurs démarches des femmes rencontrant des difficultés. Les prises en charge génèrent une forte mobilisation de l'équipe. Elles impliquent une coordination des différents acteurs, une écoute privilégiée des victimes, la recherche de solutions de répit et des accompagnements physiques dans des structures. Dans le secteur romanais, les CMS participent à l'animation d'un réseau d'accueillants bénévoles.

HÉBERGEMENT DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

Convention tripartite dans les Baronnies

Le collectif « Femmes, des citoyennes à part entière » est à l'origine du projet de mise à l'abri des femmes victimes de violences conjugales et/ou intra-familiales.

Un appartement mis à disposition par une commune est réservé à cet effet et géré par l'association ANAIS. Ce logement est destiné à héberger des femmes seules ou avec enfants, victimes de violences conjugales ou/et intra-familiales, dès la sortie du logement conjugal et jusqu'à l'accès possible au logement autonome. Ces femmes sont orientées par l'ANEF / SIAO 115.

Compte tenu de la complexité de la prise en charge des situations de victimes de violence conjugales ou intra-familiales,

il est nécessaire d'établir un partenariat entre les acteurs principaux du champ médico-social du territoire qui participent à l'accompagnement quotidien de ces personnes.

Le Département, via le CMS de proximité, s'est engagé aux côtés du CIDFF et de l'association ANAIS dans le cadre d'une convention tripartite signée en avril 2020. L'intervenante sociale en gendarmerie (salariée du CIDFF) assurerait le suivi en cas de besoin avec les services de gendarmerie.

Accueil d'urgence

Le Département contribue au financement d'un accueil citoyen depuis 2019.

En 2021, il apporte une aide de 25 000 €.

Cette action permet le logement en urgence et en famille d'accueil des femmes victimes de violences.

Elle s'inscrit dans l'un des objectifs du PDALHPD (Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées) qui est de renforcer les solutions d'accueil pour les femmes victimes de violences et/ou avec enfant de moins de trois ans.

20 Départements sont présidés par une femme après les élections de 2021

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Éliane Barreille

ARIÈGE

Christine Téqui

AUDE

Hélène Sandragué

BOUCHES-DU-RHÔNE

Martine Vassal

CHARENTE-MARITIME

Sylvie Marcilly

CREUSE

Valérie Simonet

DOUBS

Christine Bouquin

DRÔME

Marie-Pierre Mouton

GARD

Françoise Laurent-Perrigot

HAUTE-LOIRE

Marie-Agnès Petit

LOT-ET-GARONNE

Sophie Borderie

LOZÈRE

Sophie Pantel

MAINE-ET-LOIRE

Florence Dabin

MEURTHE-ET-MOSELLE

Chaynesse Khirouni

OISE

Nadège Lefebvre

PYRÉNÉES-ORIENTALES

Hermeline Malherbe

DEUX-SÈVRES

Coralie Denoues

VAUCLUSE

Dominique Santoni

VAL D'OISE

Marie-Christine Cavecchi

10 expressions de l'égalité

ANTIFÉMINISTE

Personne qui estime que le mouvement féministe – ses théories, ses revendications – n'a pas lieu d'être.

DISPARITÉ

Écart dans tout domaine.
Se dit en particulier en termes de rémunération.

DROIT DES FEMMES

Droits spécifiques des femmes, tels que le droit à la contraception, à l'avortement ou droits que les hommes auraient et que les femmes veulent acquérir, droit de vote, droit de travailler sans l'autorisation du mari...

FÉMINISME

Mouvement social qui milite en faveur de l'amélioration et de l'extension du rôle et des droits des femmes dans la société.

MACHISME

Attitude considérant que les hommes sont supérieurs aux femmes. Le seul fait d'être un individu masculin leur confère une supériorité sur les femmes.

MANSLAMMING

Attitude des hommes qui bousculent les femmes sur la voie publique (métro, trottoir), volontairement ou non.

PARITÉ

Représentation à nombre égal des femmes et des hommes à différents niveaux de la vie sociale, professionnelle, politique.

PLAFOND DE VERRE

Expression renvoyant aux obstacles invisibles illustrant le niveau de responsabilités au-delà duquel il devient difficile pour une femme d'évoluer dans une organisation et ce pour des raisons de représentations et de préjugés.

SEXISME

Comportement de discrimination qui vise les femmes en tant que femmes. Par exemple : le fait de tenir les femmes à l'écart de certains lieux (pouvoir, décision...), les injures sexistes, les blagues sexistes. Le sexisme associe au fait d'être femme des caractéristiques et des rôles stéréotypés, généralement dévalorisants. Le sexisme en général est une attitude discriminatoire envers le « sexe opposé ».

STÉRÉOTYPES

Croyances partagées, et très souvent négatives à propos des caractéristiques, compétences et comportements de groupes d'individus. Les stéréotypes filtrent notre perception de la réalité en nous amenant à croire que l'appartenance à un groupe (sexe, nationalité, couleur de peau, professions, pratiques alimentaires, vestimentaires, lieu d'habitation...) réduit les individus aux caractéristiques de ces groupes.

Édité par :

Département de la Drôme
Hôtel du Département
26 avenue du Président Herriot
26026 Valence Cedex 9

Réalisation :

Communication interne

Photos :

Claire Matras, Francis Rey, Cyril Crespeau

Maquette :

Longisland.fr

Impression :

Service reprographie du Département,
imprimé sur papier contenant du bois
issu de forêts durablement gérées

Édition 2021



- L A
D R O
M E -

LE DÉPARTEMENT

HÔTEL DU DÉPARTEMENT
26 avenue du président Herriot
26026 Valence Cedex 9
Téléphone : 04.75.79.26.26

ladrome.fr

 la Drôme, le Département

 @La_drome

 @la_drome_le_departement